



Rythmes scolaires

Quoi de neuf ?

Le décret sur les rythmes des élèves est paru. Une circulaire sur les obligations de service des maîtres est en projet. Il est prévu, à partir de la rentrée prochaine (sauf dérogation)

Pour les élèves

- 24 heures de cours par semaine, répartis sur 9 demi-journées

Maximum 5h.30 par jour
3h.30 par demi-journée
Cours le mercredi matin

- Des activités pédagogiques complémentaires (avec accord des parents)

Pour les enseignants

- 24 heures de cours par semaine devant la classe entière
- 1 h. de cours par semaine en groupes restreint pour des activités pédagogiques complémentaires (APC : 36 h. annuelles)
- 2 h. par semaine de concertation : préparation des APC, suivi des élèves, relations avec les parents, formation continue (72 h. annuelles)

Peut mieux faire!

A la FEP CFDT, nous aurions préféré que le souffle de la Refondation engendre une réforme plus ambitieuse, avec

- Des programmes et des horaires journaliers réellement allégés
- Un calendrier annuel plus équilibré
- Des effectifs moins chargés dans les classes

Nous demandons des garanties quant aux conditions d'application des cette réforme dans l'Enseignement privé :

- Respect des horaires élèves et enseignants
- Activités périscolaires de qualité pour les élèves
- Application des circulaires pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans et les maîtres surnuméraires

Une réaction ? Une question ?

Besoin de précisions ?

Le syndicat CFDT est à votre disposition ...